Image not found or type unknown

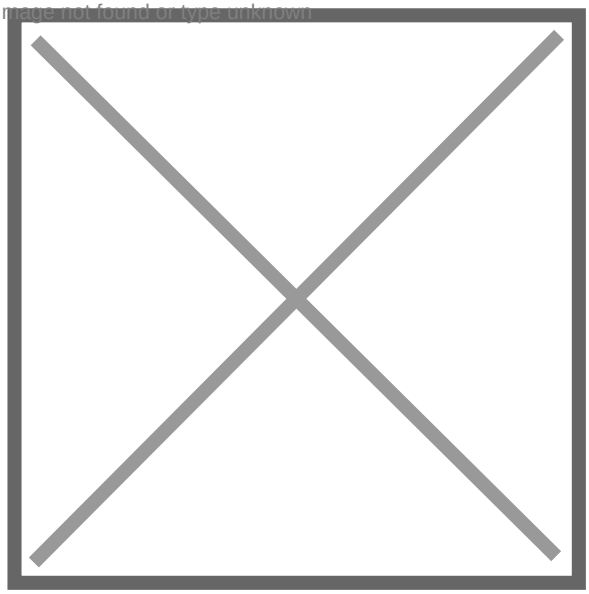

Litige et ajout une fois signé du état des lieux de sorti

Par **Olivier LEGROS**, le **09/05/2011** à **21:19**

Bonjour,
Je suis parti d'une maison en location de Cloyes sur Marne (propiétaire Hervé Noel) loué par Souplet & Larcher.
Une fois l'état des lieux de sortie de fait, je ne suis pas repartie imédiatement avec une copie mais en ai reçu une quelque jours plutard.
2tonement de ma part, il y avait des annotations de rajoutés par dessus ma signature.
Presque deux mois aprés je reçoi mon chèque de caution avec un forfait de cent € de mois pour carrelage mal posé, baguette plastique décolé et dominos apparant. Tout ceci n'apparai pas sur l'état des lieux de sortie et je n'ai jamais étais convié à constater ces défauts.
le Carrelage est trés bien posé, les baguettes sont impossible à ce décoller toute seules, il faut avoir tirer dessus.
Je suis donc passé ce soir chez les nouveaux entrant qui sont arrivés 15 jours aprés mon départ, qui me dit que ne sont eux qui ont tiré sur les baguettes ?
Tout ce que nous avons laissé à était vu avec le proprio, les baguettes, nous pouvions les laisser si nous laissions les câbles dedans. Le carrelage, il l'a vu avant qu'il soit fini, les dominos du lustre je supose car je ne suis même pas sur que c'est de cela qu'il parle, nous devions laisser ce lustre.
Je me demande si il n'y a pas trop d'abu notamant pour avoir, du côté de l'agence qui est aussi huissiet, ajouté des mot une fois ma signature apposé sur le document (que m'a confirmé la personne qui a fait l'état des lieux avec nous et que ce n'était, oui, pas réglo mais qu'elle le regrette) et est ce normal de nous, plus ou moins facturé au foffait des choses que l'on ne peut pas constater (on n'y a pas était invité) qui avait été vu avec le proprio et entre le moment ou on nous reproche qqchose et l'entrée des nouveaux occupants, il c'est passé deux mois ?
Merci de votre réponse, il arrêter les agences qui se croient tout permi parceque ce sont des

agences ou parceque Mr le proprio est plein d'agent, ce suis dégouté des ces gens là.

Par **mimi493**, le **09/05/2011** à **21:39**

[citation]Une fois l'état des lieux de sortie de fait, je ne suis pas repartie imédiatement avec une copie mais en ai reçu une quelque jours plutard.
2tonement de ma part, il y avait des annotations de rajoutés par dessus ma signature.
[/citation] on ne signe rien si on n'a pas son exemplaire. Il y a un EDL signé par vous avec la mention des dégradations. Il vous appartient alors de prouver qu'il y a eu rajout et/ou que vous n'avez pas fait cette dégradation

Toutes les dégradations n'apparaissant pas sur l'EDL ne peuvent faire l'objet d'une retenue sur le dépot de garantie

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés